



Mariage avec demandeur d'asile

Par **ARARAT**, le **22/01/2011** à **19:21**

URGENT

Bonjour, je m'excuse d'avance je parle pas bien français

Je suis bénéficiaire de la protection subsidiaire (OFPRA) depuis juillet 2007

Je me mariais en 15.01.2011 avec une femme, qui est demandeur d'asile (en curs OFPRA)-
OFPRA provoqué déjà à l'entretien (séance de 10/02/2011),elle est en france mais....

1.Pour s'aller a l'OFPRA(650 KM.+650 KM.=1300KM.).Ma femme (demandeur d'asile) est
enceinte 4-5 semaines, Elle sent mal (La syncope, la nausée, le vomissement, le vertige et
transfère mal les voyages). + Il y a un risque du stress, l'émotion, qui est dangereuse dans cet
état(l'interruption de grossesse).Dites s'il vous plaît que faire ?

Si est nécessaire le certificat du médecin pour informer l'OFPRA(Demande de changement
de date), sous quelle forme, le quelle contexte ?

2.Si elle ferme sa demandes OFPRA, Que se passera alors ?

Je peux demander à la préfecture titre de séjour pour mon épouse, si la préfecture refusée
elle doit retourner dans son pays(où il y a une menace de la vie, qui est impossible)?

Soufflez S.V.P que faire.

Merci !

Email: art38fr@gmail.com

Par **Domil**, le **22/01/2011** à **21:08**

Elle doit y aller sinon, sa demande sera refusée, elle devra retourner dans son pays, et vous
devrez faire une demande de regroupement familial.

Pourquoi devrait-elle voyager ? Elle a déménagé depuis sa demande d'asile ?

Par **ARARAT**, le **22/01/2011** à **23:27**

Bonjour Domil

J'ai changé mon message

elle est en france mais....

1.Pour s'aller a l'OFPRA(650 KM.).Ma femme (demandeur d'asile) est enceinte 4-5 semaines,
Elle sent mal (La syncope, la nausée, le vomissement, le vertige et transfère mal les voyages)

.Il y a un risque du stress, l'émotion, qui est dangereuse dans cet état(l'interruption de
grossesse).Dites s'il vous plaît que faire ?

Si est nécessaire le certificat du médecin pour informer l'OFPRA(Demande de changement

de date), sous quelle forme, le quelle contexte ?

2.Si elle ferme sa demandes OFPRA, Que se passera alors ?

Je peux demander à la préfecture titre de séjour pour mon épouse, si la préfecture refusée elle doit retourner dans son pays(où il y a une menace de la vie, qui est impossible)?

Par **Domil**, le **22/01/2011** à **23:39**

J'ai donc déjà répondu

Par **liloukkkkk**, le **01/06/2016** à **21:36**

Bonjour

J envisage de me marier tres prochainement avec un demandeur d asile.venu ici pour de grave souci familiaux il se retrouve dans cette situation.il a un recipice de 6 mois et devrait etre convoqué incessamment sous peu à l ofpra pour obtenir me semble t il celui d un an ainsi qu un hebergement.

Ma question est la suivante si l on decide de se marier civilement a la mairie comment devons nous proceder doit il prevenir l ofpra ? Au regard de son statut initial cela risque t il de nous poquer probleme ?

Un grand merci pour ls reponses que vous m apporterai

Par **youris**, le **02/06/2016** à **09:52**

bonjour,

vous pouvez vous marier en france même en situation irrégulière.

on n'obtient pas l'asile politique pour des graves problèmes familiaux mais parce que votre vie est menacée dans votre pays d'origine pour des raison politiques.

salutations

Par **liloukkkkk**, le **02/06/2016** à **19:44**

Au faite se sont des problemes familiaux particulier les prs avec qui il a des souci sont dans la politique et lui faisaient mener la vie dur.il est bien demandeur d asile et il a son recipice. Et nous ne savons pas trop comment nous devons nous y prendre merci